

**Organe de conciliation  
et d'arbitrage**

Palais de justice de l'Hermitage  
Route du Signal 8  
1014 Lausanne

**RECOMMANDE**

- Etat de Vaud, par Mme la  
Présidente du Conseil d'Etat
- SUD, syndicat vaudois svmeq

V/réf

N/réf  
DRU

Date  
2 mars 2020

**Classification salariale et attribution du « cliquet » pour les maîtres et maîtresses  
de l'enseignement professionnel I et II (MEP 1 et II)**

Madame la Présidente, Messieurs,

L'Etat de Vaud et le syndicat SUD svmeq sont convoqués devant l'organe de conciliation  
et d'arbitrage (art. 53 LPers-VD et 10 du Règlement du 9 décembre 2002 sur l'organe de  
conciliation et d'arbitrage)

**le jeudi 12 mars 2020, à 9 heures,  
au Palais de justice de l'Hermitage, Route du Signal 8, 1014 Lausanne,  
dans une salle du Tribunal cantonal.**

Objet : Requête du 27 février 2020 du Syndicat SUD svmeq

Veuillez croire, Madame la Présidente, Messieurs, à l'assurance de notre considération  
distinguée.

  
Jean-François Meylan  
juge cantonal,  
président de l'organe  
de conciliation et d'arbitrage

**Annexes** (pour l'Etat de Vaud)  
- Copie de la requête du 27 février 2020 du Syndicat SUD svmeq